

Société BRL
1105 avenue Pierre Mendés-France
BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5

**CONTRAT DE PRET LONG TERME RELATIF AU FINANCEMENT
DE L'OPERATION MAILLON SUD - AQUA DOMITIA**

Date et heure limites de remise des offres :

[31 janvier 2011 à 12h](#)

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
2.1 - DUREE DU CONTRAT - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<u>ARTICLE 4 : CALENDRIER DE LA CONSULTATION</u>	4
<u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES</u>	4
6.1.1 - EVALUATION DU CRITERE LIE AU TEG	5
6.1.2 - EVALUATION DU CRITERE SUR LES MODALITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPEES	6
<u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	6
<u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	7

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : Contrat de prêt long terme relatif au financement de la phase 1 de l'opération Maillon Sud - Aqua Domitia.

Il s'agit d'un contrat divisé en deux lots, destiné au financement de travaux d'extension des ouvrages de la concession, relatifs à l'opération Maillon Sud - Aqua Domitia.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est hors champ des procédures de passation de l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 ; l'article 7.II de l'ordonnance du 6 juin 2005 prévoit en effet une exclusion des marchés de services financiers relatifs aux emprunts)

1.3 - Décomposition de la consultation

Décomposition en deux lots séparés (possibilité de présenter une offre pour les deux lots).
Lot 1 : emprunt de 1.5 millions d'euros destiné au financement des travaux de génie civil (réservoirs, surpresseur) et de fonçage
Lot 2 : emprunt de 1.5 millions d'euros destiné au financement des travaux de pose de la canalisation en Ø1200, de la portion de conduite Ø500 et son raccordement

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Chaque lot sera soumis aux mêmes conditions. Les candidats peuvent soumissionner selon leur choix pour les deux lots, ou un seul des deux lots.

Le candidat remettra une offre par lot.

Un même prestataire pourra être attributaire des deux lots.

Chaque lot sera attribué après négociation, après analyse et classement à un prestataire unique ou un groupement solidaire.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du contrat - Délais d'exécution

La durée du contrat est de 15 ans minimum, à compter de la date fixée à l'acte d'engagement. Les fonds doivent impérativement être disponibles à partir du 1^{er} mars 2012.

2.2 - Variantes

Les concurrents doivent présenter **une offre de base entièrement conforme au dossier de consultation** (solution de base).

Les variantes se feront à partir de cette base. Elles pourront porter sur tous les éléments du contrat (notamment taux fixe, durée supérieure à 15 ans, etc.).

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Conditions particulières d'exécution

La prestation est réservée aux établissements bancaires et financiers habilités à conclure des opérations de financement avec une société française.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des charges
- Informations générales sur BRL et sur le projet Maillon Sud

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il peut être téléchargé à l'adresse électronique suivante : <http://www.brl.fr> .

Aucune autre demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Calendrier de la consultation

Date de remise des offres : le **31 janvier 2012** à 12h

Article 5 : Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque soumissionnaire sélectionné pour remettre une offre devra produire les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) daté, paraphé et signé : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- Le Cahier des Charges daté, paraphé et signé ;
- Le présent règlement de la consultation, daté, signé, paraphé ;
- Le tableau d'amortissement de l'offre de base (taux fixe)
- Le tableau d'amortissement de la ou des variantes ;
- La grille de marge relative à l'offre proposée ;
- Le cas échéant, tout mémoire complémentaire présentant les conditions d'exécution (si pas assez de précision dans l'A.E), les conditions générales applicables au contrat remis par le candidat, et le contrat de prêt au format de l'établissement bancaire

Il devra notamment préciser les informations suivantes :

- Taux d'intérêt annuel (T.E.G)
- Base de calcul du tableau d'amortissement
- Conditions de variabilité du taux
- Modalités de remboursement anticipé
- Pénalités de rachat de prêt
- Conditions de résiliation

Article 6 : Jugement des offres

La conformité des garanties proposées par rapport aux garanties demandées dans le Cahier des Charges sera vérifiée en tout point avant l'analyse des offres.

Les offres conformes seront jugées en fonction des critères retenus ci-dessous indiqués et notés de la manière suivante :

Critères	%	Points
1. TEG	85	85
2. CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE	15	15
NOTE TOTALE	100 %	100

6.1.1 - Evaluation du critère lié au TEG

L'offre proposant le meilleur TEG obtient la note de 85/85. Les autres notes sont calculées comme suit :

$$85 \times (\text{meilleur TEG} / \text{TEG candidat})$$

6.1.2 - Evaluation du critère sur les modalités de remboursement anticipées

L'offre proposant le meilleur taux obtient la note de 15/15. Les autres notes sont calculées comme suit :

15 X (meilleur taux / taux candidat)

Une phase de négociation pourra être engagée avec un ou plusieurs candidats.

Elle sera engagée avec les seuls candidats apparaissant comme le ou les mieux classé(s), suite aux résultats d'une première étude de l'offre, après éventuels compléments demandés.

Cette négociation portera sur toutes les composantes de l'offre.

Cette négociation pourra se faire par échange de courrier ou dans le cadre de réunions de négociation pour lesquelles un procès verbal sera établi.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre (correspondant à un lot) sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u> PRET LONG TERME RELATIF AU FINANCEMENT DE L'OPERATION MAILLON SUD - AQUA DOMITIA</p> <p>NE PAS OUVRIR</p>

Ce pli devra être remis contre récépissé ou s'il est envoyé par la poste par tout moyen permettant d'attester de la date de remise (lettre recommandée avec accusé de réception déposée contre récépissé ou tout autre moyen) , parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres, à l'adresse suivante :

Société BRL
1105 avenue Pierre Mendés-France
BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5
Direction Financière
Monsieur CHAUDESAYGUES

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Article 8 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Société BRL
1105 avenue Pierre Mendés-France
BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5
Direction Financière
Monsieur CHAUDESAYGUES

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.